

Le Parlement approuve un statut amélioré pour les élus locaux

Publication : lundi 23 mars 2015 16:09

AFP, 19 mars 2015

Le Parlement approuve un statut amélioré pour les élus locaux

Paris, 19 mars 2015 (AFP) -

Le Parlement a adopté définitivement, jeudi après-midi, par un ultime vote de l'Assemblée, un texte de loi qui doit améliorer l'exercice des mandats locaux, en particulier dans les petites communes et pour les élus salariés.

La proposition de loi des sénateurs Jacqueline Gourault (UDI-UC) et Jean-Pierre Sueur (PS), qui a fait l'objet d'un accord avec l'Assemblée en commission mixte paritaire (CMP) et a été votée jeudi matin par le Sénat, faisait l'objet d'une navette depuis deux ans.

Elle faisait en effet suite aux Etats généraux de la Démocratie Territoriale, organisés en octobre 2012 sous l'égide du président du Sénat de l'époque, Jean-Pierre Bel (PS), au cours desquels la question du statut de l'élu avait été considérée comme prioritaire.

Le texte prévoit de favoriser l'accès aux mandats locaux, en particulier pour les salariés, actuellement défavorisés par rapport aux fonctionnaires ou aux retraités, et de mieux protéger les élus des petites communes.

Il fixe aussi au taux maximal l'indemnité allouée au maire dans les communes de moins de 3.500 habitants.

Il instaure un dispositif de validation de l'expérience acquise au titre d'une fonction élective locale pour la délivrance d'un titre universitaire, et un plancher pour les dépenses de formation des élus votées par la collectivité à 3% de l'enveloppe des indemnités de fonction.

"C'est bien de dire «oui» à ce texte au moment où la tâche est de plus en plus exigeante" pour les élus locaux, a déclaré au Palais Bourbon la ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique Marylise Lebranchu, évoquant une "fragilité de la démocratie".

"Le texte a atteint son équilibre pour faciliter le travail d'élu local", avait souligné au Sénat le secrétaire d'Etat aux Anciens combattants Jean-Marc Todeschini. "Avec lui, les élus vont pouvoir poursuivre une carrière professionnelle", avait-il dit.

"Si on veut que les élus représentent bien notre société, il faut leur en donner les moyens", avait souligné de son côté Mme Gourault tandis que pour M. Sueur, "cette loi contribue grandement à un statut de l'élu".

jlp-reb/ghr/DS